



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction de la Citoyenneté, de la
Légalité et de l'Environnement**

**Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement
Mission Environnement et Enquêtes publiques**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 26 septembre 2023, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur le territoire de la commune de JOUQUES.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente-et-un jours consécutifs, **du lundi 23 octobre 2023 au mercredi 22 novembre 2023 inclus**, en mairie de JOUQUES (*Hôtel de Ville, Boulevard de la République – 13490 -Jouques*), siège de l'enquête.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire: M. Philippe SENEGAS, Inspecteur général Environnement, retraité, et nommé en qualité de suppléant: M. André JULLIEN, Sécurité Sociale, ancien maire de La Bouilladisse, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (lundi, mardi, jeudi: de 8h30 à 12h00; mercredi, vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30);

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421) – Contact préalable au 04 84 35 42 47;

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Jouques>;

- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur, par voie postale, au siège de l'enquête ou par voie électronique à l'adresse suivante: pref-ep-zap-jouques@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO), du lundi 23 octobre 2023 (9h00) au mercredi 22 novembre 2023 (16h30).

M.Philippe SENEGAS - et en cas d'empêchement de ce dernier, M. André JULLIEN, suppléant - se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants:

- lundi 23 octobre 2023	de 9h00 à 12h00
- mardi 31 octobre 2023	de 9h00 à 12h00
- jeudi 09 novembre 2023	de 9h00 à 12h00
- mercredi 15 novembre 2023	de 13h30 à 16h30
- mercredi 22 novembre 2023	de 13h30 à 16h30

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, sont consultables au siège de l'enquête.

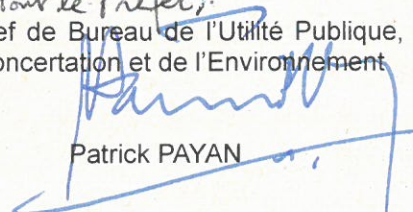
Les observations et propositions du public¹ transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet précité de la préfecture.

Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des Relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre de l'article R112-1-8 du code Rural et de la pêche maritime est le Préfet des Bouches-du-Rhône, par arrêté portant classement du périmètre du projet en Zone Agricole Protégée.

La personne responsable du projet est la commune de JOUQUES. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la Mairie - Contact : Madame Nathalie AYZAC Tel: 04 42 63 79 50.

Fait à Marseille, le **28 SEP. 2023**
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,
de la Concertation et de l'Environnement

Patrick PAYAN

¹ Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.